ques jours de repos suffiront à la complète guérison du jeune homme.

UN ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Jeudi, vers midi, M. Louis Peckre, métreur, demeurant rue St-Jacques, parcourait en bicyclette la rue de Lille, quand un camion tourna l'angle de la rue Leverrier à une assez vive allure.

M. Peckre fut atteint par l'une des roues et projeté violemment sur la chaussée. Des passants témoins de l'accident, relevèrent M. Peckre, qui avait le pouce gauche foulé, des contusions au genou gauche et une plaie au mollet droit, et le transportèrent dans un estaminet voisin où on lui donna les premiers soins.

Le conducteur du camion, auteur involontaire de l'accident, eut le tort de fouetter son cheval et de dételer au plus vite sans se préoccuper du blessé. Quant à la bicyclette, elle est hors d'usage.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de M. J.-B. Bigotte, entrepreneur de menuiserie, rue de l'Espierre, un apprenti menuisier, Paul Catteau, âgé de 14 ans, domicilié à Roncq, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une pièce de bois. M. le docteur Galissot a prescrit au blessé un repos de quinze jours.

— Dans la fonderie de M. Charles Odoux, rue de la Latte, un charretier, Louis Leclercq, âgé de 23 ans, demeurant rue Parmentier, 18, en remontant sur sa voiture, a eu le pied droit comprimé entre la roue et la bordure du trottoir. M. le docteur Desbonnets a constaté une entorse tibio-tarsienne. L'incapacité de travail sera de dix jours.

— Dans l'établissement de MM. Mathon et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta, un piqueur de cartons, Emile Crétal, âgé de 27 ans, demeurant rue des Bonnets, 7, a été piqué au doigt annulaire par un morceau de bois. M. le docteur Picquet a prescrit au blessé un repos de cinq à six jours.

— Dans le tissage de MM. Sion et Vienne, fabricants, rue des Carliers, un tisserand, Jean-Louis Maremme, âgé de 34 ans, demeurant rue du Virolois, 279, s'est fait une entorse au pied droit. M. le docteur Vienne a conclu à un repos de dix jours.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après : contre L. G..., 17 ans, pour défaut d'avertisseur à sa bicyclette ; A. D..., 42 ans, tisserand; A. D..., femme D..., 38 ans, A. C..., 29 ans, employé, pour violences réciproques.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Jeudi matin, il est arrivé aux Halles : marée, 1.300 kil.; pommes de terre, 1.000 kil.; carottes, 500 kil.; laitues, 1.350 kil.; asperges, 45 bottes; poireaux, 15 bottes; échalottes, 15 bottes; radis, 2.000 bottes; oignons, 10 bottes; oranges, 600; citrons, 150.

LES EPAVES. — Un allumeur de gaz, M. Henri Salesse, en passant rue du Château, a trouvé, près de la filature de coton de M. Flipo, une capote et un képi du 5e régiment d'infanterie de marine, matriculés 101 (B) 223. M. Salesse a déposé sa trouvaille au poste de police.

CHALLENGE INTERNATIONAL DU NORD. — Deuxième et dernière semi-finale Dimanche 5 Mai, à trois heures précises, rue de Dunkerque. — Premières Tribunes, 3 fr. ; Deuxièmes Tribunes, 1 fr. 50 ; Premières, 1 fr. ; Secondes, 0 fr. 50. 85360

LE BROUTTEUX se recommande pour les articles de PREMIERE COMMUNION, tels que : livres, chapelets, médailles, images, en grand assortiment à la librairie Jules Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques, Tourcoing. 83032

Communications

TOURCOING (LA MARLIERE). — La Commission de la société chorale « l'Echo de la Frontière » informe les sociétaires que la photographie de la société qui avait été confiée à M. Dubus fils, sera exposée à la vitrine de M. Petit-Gallois, chapelier, rue de la Croix-Rouge, et à la vitrine de M. Lebrun, encadreur, rue du Tilleul. Pour les sociétaires qui désireraient en faire l'acquisition, les portraits seront à leur disposition dimanche, 5 mai prochain, au local de la société.

MOUVAUX

A L'ETAT-CIVIL. — Depuis le 25 avril dernier, c'est-à-dire en l'espace de huit jours, aucune déclaration de décès n'a été faite au bureau de l'état-civil.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LA FETE PATRONALE DE LA PAROISSE SAINT-QUIRIN. — C'est dimanche prochain que sera célébrée, en l'église St-Quirin, la fête patronale de la paroisse. Les vêpres seront célébrées à deux heures et demie, et suivies de la procession qui fera le tour de la place.

RONCQ

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — Le garde-champêtre Crombrugghe a mis en état d'arrestation un jeune homme de 19 ans, Emile Surick, pour vagabondage. En outre, Surick a été trouvé porteur de plusieurs boîtes d'allumettes de contrebande; il sera donc poursuivi pour vagabondage et fraude. Son transfert à Lille a été opéré, jeudi matin, par les soins de la gendarmerie d'Halluin.

LES SOCIETES QUI NAISSENT. — Par arrêté préfectoral du 25 avril 1901, la société particulière de pinsons aveugles, établie chez M. Camille Denève, cabaretier en cette commune, rue des Arts, sous l'enseigne des « Amis-Réunis », est autorisée à se constituer légalement.

HALLUIN

CABARETIER RECIDIVISTE. — Un cabaretier de la rue de la Gare, M. A. V., était, lundi soir, l'objet d'une contravention pour fermeture tardive de son établissement. Le lendemain, M. A. V. se voyait dresser une nouvelle contravention pour le même délit.

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

1567. — Un certain Honnouré (Honoré), dit l'araigné, peigneur de saiette à Tourcoing, est arrêté et conduit à Lille où il est pendu (18 juin 1567) pour avoir fait partie de la troupe des Gueux, défaite à Wattrelos le 26 décembre de l'année précédente.

LILLE

MANŒUVRES DE GARNISON. — Jeudi, entre dix heures du matin et une heure de l'après-midi, des manœuvres de garnison, auxquelles ont pris part trois bataillons du 43e de ligne, le 16e chasseurs à peid et le 19e chasseurs à cheval, ont eu lieu entre Canteleu et Wattignies.

M. le colonel de Fontanges, du 19e chasseurs à cheval, dirigeait les manœuvres.

L'ennemi figuré était représenté par les trois bataillons du 43e, qui ont été repoussés vers Seclin.

Les troupes sont rentrées, musique en tête, à une heure et demie de l'après-midi.

LE COMITE RADICAL-SOCIALISTE DU NORD. — Le comité radical-socialiste du département du Nord vient d'être reconstitué dans une réunion qui a eu lieu mercredi au « Progrès du Nord », sous le vocable de « Fédération républicaine ».

Voici la composition du bureau de ce comité radical-socialiste, qu'il est très intéressant de connaître : Président, M. Tribourdaux, conseiller général ; vice-président, M. Vandenbroucque, maire de Bourbourg, pour l'arrondissement de Dunkerque ; M. Gamelin, d'Estaires, pour l'arrondissement d'Hazebrouck ; MM. Monvoisin, de Roubaix, et Caron, d'Armentières, pour l'arrondissement de Lille ; M. Herbo, conseiller général, maire d'Orchies, pour l'arrondissement de Douai ; M. Emile Davaine, conseiller général, maire de Saint-Amand, pour l'arrondissement de Valenciennes ; M. Monvoisin, de Fourmies, pour l'arrondissement d'Avesnes ; M. Ed. Garin, adjoint au maire, pour Cambrai ; secrétaire général, M. le docteur Debierre ; secrétaire adjoint, M. Edmond Leleu; trésorier, M. Cliquennois-Paque.

MARIAGE. — Mardi, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Etienne, le mariage de M. Henri Riques, trésorier de l'« Union commerciale » de Lille, avec Mlle Marie Quémaner.

NECROLOGIE. — On nous annonce la mort de M. Léon Feder, professeur de code civil, ancien doyen de la faculté de droit de l'Etat de Lille, qui a succombé, mercredi, aux atteintes d'un mal dont il souffrait depuis plusieurs mois.

—— Un respectable vieillard, qui fut une véritable personnalité lilloise, vient de disparaître à l'âge de 82 ans, M. Edouard Sautreuil, ancien musicien contrebassiste de la Société des concerts populaires.

M. Edouard Sautreuil avait, pendant de longues années, rempli les fonctions de correcteur et de chef du service des expéditions au journal le « Propagateur ». Lors de la disparition de ce journal, remplacé par le « Nouvelliste » et la « Dépêche », il passa, en la même qualité, dans l'administration de ces journaux et en fut le premier correcteur.

—— Un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Heucher, sous-lieutenant au 11e bataillon de chasseurs à pied, décédé à Paris, à l'âge de 23 ans, a été célébré mercredi matin, en l'église Saint-Michel à Lille.

—— Jeudi ont eu lieu, en l'église du Saint-Sépulcre, à Canteleu-lez-Lille, au milieu d'une assistance émue, les funérailles de M. Théodore Guissez, lieutenant de vaisseau, commandant le sous-marin le « Narval », dont nous avons annoncé la mort.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie A. Reboux.
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

		SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000	exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900	» »	1.60 » »	2.10 » »
800	» »	1.65 » »	2.20 » »
700	» »	1.75 » »	2.30 » »
600	» »	1.85 » »	2.40 » »
500	» »	2.00 » »	2.50 » »
400	» »	2.10 » »	2.85 » »
300	» »	2.30 » »	3.40 » »
200	» »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0,25 cent. en plus au cent.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-DE BARALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste CARPENTIER, docteur en médecine, veuf de Madame Joséphine DE BARALLE, décédé à Paris, le Mardi 30 avril 1901, dans sa quatre-vingtième année, muni des Sacrements de l'Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service qui auront lieu le Samedi 4 mai 1901, à dix heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour être inhumé dans la sépulture de la famille. — L'assemblée mortuaire, à la Gare de Roubaix, à neuf heures trois quarts.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville. 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. *Téléphone.* 72170

Concerts & Spectacles

FOIRE DE ROUBAIX. — Hippodrome Algérien (place de la Liberté). — Aujourd'hui vendredi 3 mai, soirée de gala.

—— Théâtre Moderne. — Le professeur Wattrin attire toujours la foule par son curieux spectacle. Non content d'escamoter un cheval vivant, il s'escamote lui-même à l'ébahissement des spectateurs. La malle mystérieuse est toujours un des clous de la soirée avec la danse serpentine qui termine le spectacle. Représentation tous les soirs à huit heures et demie.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 2 mai 1901
Présidence de M. Martin vice-président

A coups de fusil. — Une tentative de meurtre à Quesnoy-sur-Deule

Louis Desbucquois, âgé de 36 ans, est cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle ; il habite avec son frère Julien, plus jeune de 7 ans, à la section du Loup, une ferme qu'ils exploitent ensemble ; mais la bonne harmonie ne règne pas dans leur intérieur ; les deux frères se disputent sans cesse et actuellement Desbucquois est poursuivi pour une scène très grave qui aurait même pu le conduire devant la Cour d'assises, si M. le juge d'instruction avait maintenu la première inculpation de tentative de meurtre. Le lundi 22 avril, vers midi, tous deux étaient à table, un peu grisés par la boisson, quand une discussion nouvelle surgit, Louis Desbucquois reprochant à son frère de ne pas travailler, et même il lui jeta à la tête une pelle à charbon et ses souliers. Tout à coup, à la fin du repas, Louis Desbucquois monta dans sa chambre à coucher, y décrocha son fusil, et redescendit, disant à son frère : « Je vais te tuer ! » Julien ne s'imagina pas un instant que c'était sérieux, il ne bougea pas et vint même se placer devant l'arme, à une petite distance. Mais le frère tira ; l'arme était chargé d'une cartouche n° 2, et les plombs vinrent frapper au côté gauche et à la main.. Comme il y avait une vingtaine de mètres de distance, les plombs ne pénétrèrent pas profondément ; le médecin a constaté dix blessures différentes, mais il déclare que les lésions n'ont aucune gravité et n'entraîneront que deux ou trois jours d'incapacité de travail. Louis Desbucquois ne se rappelle plus comment la scène s'est passée et s'excuse sur son état d'ivresse ; il a déjà été condamné deux fois, en 1897 à 16 francs d'amende pour coups et blessures, et, en 1898, pour rébellion, à quinze jours de prison.

Me Roche présente la défense du prévenu qui a été aussitôt arrêté, et fait valoir l'excuse de colère sous laquelle il a agi. Louis Desbucquois n'est condamné qu'à deux mois de prison.

—x—

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Le 10 décembre, dans la soirée, quatre jeunes gens, parmi lesquels Jules Seys, Henri Sieuw et Victor Schoonhaert, de Wervicq, revenaient de Comines, lorsque, sur la route, ils rencontrèrent quatre individus qu'ils craignirent aussitôt, car parmi eux se trouvaient les deux frères Cordy, Gustave et Félix, qui en voulaient à Seys à la suite d'une discussion d'atelier; telle est du moins l'une des versions, car, suivant l'autre clan, ce fut Seys qui porta les premiers coups. Une bagarre effroyable s'engagea, au cours de laquelle le couteau joua son rôle ; l'instruction aboutit au renvoi en correctionnelle pour coups réciproques de Gustave Cordy, Félix Cordy, Jules Seys et Henri Sieuw. Seys portait une plaie tranchante à la main et des contusions sérieuses à la tête ; les autres n'ont point fait constater leurs blessures. Tous sont mal notés; Jules Seys a même été condamné pour coups et blessures ayant occasionné la mort. C'est en somme une affaire fort embrouillée, qui n'a pas eu de témoins et dès lors le Tribunal est fort embarrassé pour statuer. En fin de compte il acquitte Félix Cordy et Henri Sieuw ; et condamne Gustave Cordy à quinze jours de prison avec sursis ; Jules Seys à un mois de prison.

UNE PSEUDO-ESCROQUERIE. — Nous avons la semaine dernière, rendu compte des débats de l'affaire B... et M..., pour laquelle le jugement avait été renvoyé à cette audience. Ces deux individus qui habitaient Roubaix, et dont l'un, B..., avait de déplorables antécédents judiciaires, avaient annoncé à de nombreux négociants de la région qu'ils allaient ouvrir à Mouvaux un commerce de beurre, et, ainsi ils avaient obtenu des livraisons dont quelques-unes assez importantes. Le Tribunal déclare qu'il n'y a pas là de manœuvre frauduleuse, puisque, effectivement, ils avaient loué à Mouvaux un magasin et qu'ils le faisaient arranger.

Un seul fait est différent : ils s'étaient donnés à M. Vannieuwenhuyse, négociant en vins, pour marchands de tissus, ce qui n'était pas ; mais là encore le jugement ne trouve pas dans cette prise de fausse qualité une manœuvre suffisamment caractérisée ; en conséquence, B... et M... sont acquittés.

UN VOL A LA FOIRE. — Mlle Maria Lefils, marchande de frites sur le champ de foire de Roubaix, constatait le dimanche soir, 14 avril, vers minuit, qu'un vol avait été commis dans sa voiture ; on avait pris une montre et une chaîne en argent, une glace et une mandoline.

Les voleurs étaient deux gamins, très mal notés; c'était le jeune Louis Dujardin, 13 ans, dont les parents habitent rue des Longues-Haies, 105, qui avait passé par la fenêtre et avait remis les objets à son complice, Edouard Lesaffre, 15 ans, manœuvre, à Wasquehal, rue Nationale.

Le Tribunal décide que Lesaffre sera détenu dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans 1/2, et confie Dujardin à l'assistance publique.

Lorsque l'affaire est terminée, on entend dans la salle des pas perdus le bruit d'une dispute : c'est la mère de Lesaffre qui cherche querelle à son mari pour avoir demandé la punition de son fils ; or justement, le dossier lu par M. le Président avait fait connaître que la mère, déjà condamnée pour vol, soutenait son fils contre le père et l'encourageait dans ses mauvais instincts.

CHEMINEAU VOLEUR. — Valentin Roose, 19 ans, chemineau, se présentait, le 25 avril, dans la matinée, vers sept heures, chez M. François Thérin, cultivateur, à Bondues, au Bois-Blanc, pour demander l'aumône ; on lui donna une tartine en lui disant qu'à son âge, il ferait bien mieux de travailler. Quelques instants après, tandis que le patron était parti aux champs, il revint avec un compagnon, s'introduisit dans la maison et fractura un tiroir où il prit 25 francs, une montre et une chaîne en or. La servante, Marie Bruggeman survint tout-à-coup et put lui arracher la montre. Malgré ses dénégations, Valentin Roose est condamné à quatre mois de prison.

VOL D'UNE BALLADEUSE. — Une balladeuse appartenant à M. André Demunster, marchand de poissons, rue Magenta, à Roubaix, était volée une belle nuit ; les auteurs de ce vol sont les frères Auguste et Arthur Dehaye, deux jeunes gens des plus mal notés, qui revendirent les roues pour 6 francs à un brocanteur. Trois mois de prison au premier, quatre mois au second.

UN MARI JALOUX. — Eméric Sôhier, qui habitait alors, avec sa femme, à Tourcoing, rue de Bourgogne, est jaloux de celle-ci, et, pour se venger, il l'a roué de coups : un mois de prison.

BATAILLE DE DAMES. — Le 24 mars, Mme Marie Vandevoorde, trieuse, à Roubaix, rue du Congo, vint trouver Mme Sylvie Denoye, rue de la Conférence, pour lui demander raison : elle lui porta des calottes et les deux femmes, en se crêpant le chignon, roulèrent à terre. Marie Vandevoorde, poursuivie pour coups, encourt 25 francs d'amende avec le sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Mathilde Houzé, femme Duquesne, ménagère, à Tourcoing, et Modeste Rivière, poursuivis pour adultère, sont acquittés, le mari de cette femme ayant été condamné pour entretien de concubine et déchu, aux termes du code, du droit de porter plainte. — Alexandre Langlade, infraction à un arrêté d'interdiction de séjour et contravention à la police des chemins de fer, deux mois de prison. — Alfred Gadenne, outrages aux gardes Dupont et Ghestem, de Linselles, quinze jours de prison.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE D'ARMENTIÈRES

Audience du 2 mai 1901

L'interdiction des Processions

Jeudi, à neuf heures et demie, a été appelée de nouveau, à l'audience du Tribunal de simple police, l'affaire intentée contre MM. l'abbé Huet, vice-doyen de la paroisse du Sacré-Cœur, Degefer, chapelain de l'église du Sacré-Cœur, et Ficheroulle, chapelain de l'église Saint-Joseph, au Bizet, prévenus de contravention à l'arrêté municipal du 28 août 1900, interdisant les processions sur la voie publique.

L'affaire était venue il y a un mois, mais, sur la demande de Me Delepoulle, avocat du barreau de Lille et défenseur des trois ecclésiastiques, elle avait été remise.

Après une brillante plaidoirie de Me Delepoulle, l'affaire a été mise en délibéré et le prononcé du jugement renvoyé au 23 mai prochain.

LES FRAIS DE JUSTICE

Beaucoup de personnes, effrayées par les frais élevés de procédure, préfèrent perdre ce qui leur est dû plutôt que de confier leurs intérêts à un huissier. Pour éviter ces pertes d'argent et de procès,

M. Adrien GAILLARDON
Avocat consultant

PARIS, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, PARIS

Traite à *forfait* pour tous *recouvrements* et *procès* et prend à sa charge tous les frais à exposer, moyennant une *remise* fixée d'avance. 52612-81372

NORD

LE MYSTERIEUX ASSASSINAT DE DUNKERQUE. — C'est jeudi qu'ont eu lieu la reconstitution du drame du 2 mars et la confrontation des témoins avec Alexandre Tumer, ce nègre qui a été arrêté il y a quelques jours au Havre et qu'on suppose être l'assassin du quartier-maître Louis-Marie.

MORT D'UN CAPITAINE DUNKERQUOIS EN ISLANDE. — Une lettre d'Islande reçue jeudi, apporte la triste nouvelle suivante :

Louis Danès, âgé de 28 ans, maître de pêche, capitaine de la goëlette « Marie-Juliette » (armateur M. Bellay), a été enlevé par un paquet de mer pendant la tempête du 12 avril.

Tous les efforts de l'équipage pour sauver son capitaine ont été inutiles.

PAS-DE-CALAIS

NECROLOGIE. — Mardi dernier ont eu lieu en l'église de Blessy (Pas-de-Calais), les obsèques de M. Menche de l'Oisne, ancien préfet de l'Empire et gouverneur de la Martinique, officier de la Légion d'honneur, dont nous avons annoncé la mort.

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

BELGIQUE

CHAMBRE. — Séance du 2 mai. — La Chambre, qui met peu de continuité dans ses débats, a abandonné aujourd'hui la discussion du budget des affaires étrangères commencée hier pour reprendre l'examen, interrompu par les vacances de Pâques, du projet approuvant la convention relative à l'unification des tramways anversois.

Cette question divise la droite et la gauche du banc d'Anvers. Ainsi, M. Vandenbroucke, catholique, a combattu vivement aujourd'hui le rapport favorable fait, au nom de la section centrale, par M. Seghers, qui est aussi un élu catholique d'Anvers.

Mais c'est surtout le fougueux député socialiste Terwagne et certains députés libéraux d'Anvers que cette question des tramways met aux prises. Aujourd'hui encore, la Chambre s'est un peu fâchée à l'extrême gauche et beaucoup égayé à droite des coups de boutoir que M. Tonnelier, député libéral de la petite bourgeoisie anversoise, a lancé au docteur Terwagne en répondant au discours, violemment hostile au préfet, que ce dernier avait prononcé avant les vacances.

M. Tonnelier a dit que le discours de M. Terwagne n'avait qu'un but : tomber le capitalisme. Or, a-t-il ajouté, il est amusant de constater que le docteur Terwagne lui-même appartient à la catégorie sociale des capitalistes !

L'orateur a ajouté : Les articles de journaux dont M. Terwagne avait fait état dans son discours, émanaient de lui même !

— M. Terwagne. — C'est faux !

— M. Tonnelier. — Ces violences ne m'intimident pas. Cet animal n'est pas méchant ; quand on l'attaque il se défend. (Tumulte, longue hilarité à gauche).

Demain, fin de la discussion et vote.

LE DROIT DE LICENCE SUR LES DEBITS ALCOOLIQUES. — La Commission spéciale chargée de l'examen du projet ministériel sur le droit de licence et de la proposition de M. Maenhaut sur le même objet s'est réunie jeudi.

M. Maenhaut a développé sa proposition de loi, supprimant le droit de licence et établissant un droit de patente général pour tous les débits de boissons alcooliques ou non : la patente serait basée sur la population de la commune et l'importance du débit.

M. Tack s'est déclaré partisan de l'abolition pure et simple du droit de licence et partisan d'un droit élevé sur l'alcool.

M. Vandervelde est partisan du monopole. Si la Chambre ne veut pas le monopole, il admettra le droit de licence généralisé.

MM. Carton de Wiart, Delbeek, Neerinckx sont adversaires du projet du Gouvernement, inefficace pour combattre l'alcoolisme, selon eux.

La Commission examinera et discutera les trois propositions : le projet du Gouvernement; la proposition Maenhaut ; l'abolition du droit de licence.

La prochaine réunion aura lieu le 14 mai, à une heure.

On invitera M. le Ministre des Finances à y donner quelques explications sur son projet.

Ce qu'il résulte de cette première réunion, c'est qu'il est à peu près sûr qu'on rejettera le projet du Gouvernement et qu'on supprimera le droit de licence tel qu'il existe aujourd'hui.

A LA COMMISSION MILITAIRE. — Dans sa dernière séance, tenue mardi, la Commission mixte a adopté les résolutions suivantes :

1. Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires et, pour le surplus, par des appels annuels. — Adopté.

2. Le gouvernement prendra des mesures : A) pour favoriser le volontariat et les réengagements, de manière à alimenter le plus possible l'armée et particulièrement les armes à service long par ce mode de recrutement, et afin de fortifier les cadres ; B) pour propager dans la jeunesse le goût et l'étude de la gymnastique et des exercices du corps qui constituent une préparation au service militaire; c) pour créer des cadres suffisants d'officiers de réserve. — Adopté.

3. Les miliciens appelés par le sort à faire partie du contingent doivent servir en personne, sauf les immunités qui seront jugées nécessaires. Nul ne peut se dispenser du service militaire à prix d'argent. Adopté par 21 voix contre 2 (MM. De Lantsheere et Schollaert).

4. La durée effective de la présence sous les drapeaux sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'éducation du soldat. Le gouvernement prendra les mesures propres à améliorer cette situation en réduisant autant que possible le nombre des hommes soustraits au service de leur arme et en restreignant les honneurs à rendre en exécution du décret de Messidor an XII. Adopté par 24 voix et 2 abstentions (MM. de Lantsheere et Schollaert).

5. L'effectif actuel de l'armée sur pied de paix sera maintenu. Une augmentation du contingent compensera la réduction de la durée effective du service. Adopté par 23 voix et 2 abstentions. M. le général Hellebaut s'abstient sur la première partie.

6. La durée totale du service reste fixée à treize ans, tant pour les volontaires que pour les miliciens. L'effectif de l'armée sur pied de guerre est de 180.000 hommes. — Adopté par 19 voix et 7 abstentions.

RETOUR DU GOUVERNEUR GENERAL DU CONGO BELGE. — Bruxelles, 2 mai. — Un télégramme de Boma annonce que le colonel Wahis, gouverneur général du Congo belge, qui était parti d'Anvers le 16 avril de l'année dernière, chargé d'une mission se rattachant au règlement des délimitations de frontière avec les possessions allemandes, s'est embarqué à Boma, le 27 avril dernier, et est attendu à Anvers, entre le 15 et le 20 mai.

C'est M. Wangermée, vice-gouverneur, qui le remplacera.

LES TROISIEMES EN CHEMIN DE FER. — Des améliorations seront apportées aux nouvelles voitures de troisième classe. La largeur des compartiment a été notablement augmentée, ce qui a permis d'agrandir l'intervalle entre les banquettes, d'élargir et de modifier le profil des sièges; ces modifications ont amélioré sensiblement le confort de ces voitures. Au lieu des anciens rideaux, les voyageurs de troisième classe seront protégés contre les ardeurs du soleil par des persiennes appliquées aux glaces des portières. Deux cents voitures sont à fournir pendant le second semestre de 1901.

BRUXELLES

LE DOUBLE ASSASSINAT DE LA RUE DE LA SENNE. — La police recherche activement le complice de Smellinck. C'est un nommé Debruycker Georges, né à Courtrai, en 1873, ouvrier friseur en cordonnerie, qui a disparu de Bruxelles depuis le 4 avril. Son amie, la fille C..., a fait, au magistrat, de graves révélations. Debruycker avait fait, depuis peu, la connaissance de Smellinck.

« Celui-ci, dit-elle, lui avait proposé de commettre « un bon vol » qui aurait dû leur rapporter gros. Georges avait accepté et tous deux, la veille, vers minuit un quart, s'étaient rencontrés à un rendez-vous et s'étaient dirigés vers la maison de la rue de la Senne. Smellinck avait ouvert la porte de la rue au moyen d'une fausse clef, celle qu'on retrouva sur lui au moment de son arrestation. Entre Smellinck et Georges, il n'avait jamais été question d'assassiner. Le but de leur expédition était simplement de voler. Aussi l'étonnement de Smellinck fut grand lorsqu'il se rendit compte que M. Van de Velde et sa servante n'étaient pas encore couchés !

» Et alors, me raconta Georges, Smellinck fut pris d'une rage subite. Il se jeta sur la servante qui s'était levée en nous entendant entrer dans la maison et, après une courte lutte, il lui coupa la gorge. Ensuite il se précipita sur le rentier qui, impuissant, avait assisté à la scène de l'assassinat de sa servante et qui, cloué par la peur, n'avait pu crier, et l'égorgea également !

» C'est Smellinck qui a tué, ajouta Georges, je n'ai assisté qu'en témoin à la double scène de la tuerie ! Tous deux ensuite nous essayâmes de fracturer le coffre-fort, mais nos efforts restèrent vains.

» Voilà le récit que fit mon ami, dit la fille C... pour terminer sa déposition. »

Le signalement de Debruycker a été envoyé dans toutes les directions. Son arrestation ne saurait tarder à être opérée.

Bruxelles, 2 mai. — Mercredi, des personnes de Roubaix se sont présentées au cabinet de M. le juge d'instruction De Roo et lui ont déclaré qu'elles avaient eu, il y a quelque temps, la visite de Debruycker et que celui-ci avait été forcé de quitter furtivement la Belgique parce qu'il était complice d'un double crime qui s'était commis à Bruxelles.

C'est à la suite de ces déclarations que le magistrat a interrogé la fille C...

MOOREGHEM, près Audenarde

BRACONNIER TUE PAR UN GENDARME. — Le 30 avril, vers onze heures du soir, le garde-chasse de M. le baron de Mooreghem, accompagné du garde-champêtre et de trois gendarmes, faisaient une battue dans la propriété de M. le baron, lorsque tout à coup un coup de fusil retentit et une balle passa non loin d'eux.

L'un des gendarmes épaula son arme et fit feu dans la direction d'où le coup était parti, un cri se fit entendre et lorsqu'ils se dirigèrent de ce côté, ils trouvèrent l'homme étendu à terre ; il avait reçu la balle dans le côté, ce qui avait occasionné la mort immédiate. A ses côtés, se trouvait son fusil dont les deux coups étaient encore chargés, ce qui établirait que ce n'est pas la victime qui a tiré. Le cadavre a été reconnu pour être celui du nommé Amédée Windels, 37 ans, célibataire, cultivateur, demeurant avec ses parents à Bevere, près Audenaerde; il se livrait ordinairement au braconnage. Il était accompagné de deux individus qui ont réussi à prendre la fuite.

Le parquet d'Audenarde a fait une descente sur les lieux le 1er mai et a fait transporter le cadavre au cimetière de Bevere, dans un caveau d'attente où il se trouve encore actuellement.

Le parquet a fait une nouvelle descente jeudi, à onze heures.

RENAIX

VOL NOCTURNE. — Des malfaiteurs se sont introduits, jeudi matin, dans le domicile de M. Marboix-Cottiels, lougeur et cafetier, rue Latérale, et se sont emparé d'une somme relativement importante se trouvant dans le tiroir du comptoir, d'un jupon, d'un chapeau et d'une montre. Aucun des habitants de la maison n'a rien entendu. La police prévenue a ouvert une enquête.

LUTTRE

INCENDIE DU MOULIN. — Un violent incendie a détruit la nuit de mercredi le moulin Edouard Lemal, situé près de la place, à Luttre. Le feu a pris dans le rez-de-chaussée et en un clin d'œil il embrasait tous les bâtiments. Un meunier, Félix De Brabant, couché à l'étage, fut bloqué par l'incendie. Un de ses compagnons posa une échelle de la rue à la fenêtre de la chambre de De Brabant. Malheureusement celui-ci, en proie à une vive émotion, enjamba l'échelle trop précipitamment et vint s'abattre sur le sol. On le releva blessé et se plaignant de douleurs internes.

Les dégâts sont évalués à 60.000 francs couverts par l'assurance.

TOURNAI

Les funérailles du général major retraité de Formanoir de la Cazerie. — Jeudi matin, à onze heures, ont été célébrées, en l'église paroissiale de Saint-Piat, les funérailles solennelles du général major retraité A. de Formanoir de la Cazerie. Devant la demeure du général, située rue des Jésuites, 49, se déploient deux compagnies du 3e chasseurs à pied et un escadron du 1er chasseurs à cheval. Les troupes sont placées sous les ordres du colonel Paris, du 3e chasseurs à pied. Le vestibule de l'hôtel est transformé en chapelle ardente. Sur le sarcophage, sont déposés l'uniforme du général et les insignes de commandeur des Ordres de Léopold, de la Couronne de Chêne, et la croix militaire.

Avant la levée du corps, le colonel Van Malcotte de Kessel, commandant le 1er chasseurs à cheval, en un discours émouvant, empreint de sentiments religieux, a d'abord retracé la brillante carrière fournie par le regretté défunt. Il a dit quelle place distinguée le général occupait dans l'armée, l'estime particulière de S. M. le Roi pour sa personne, son amour de la Patrie et de l'armée, son dévouement, son tact, sa bonté, ses qualités militaires, son érudition, excitaient l'admiration générale. En terminant, le colonel espère que la divine Providence a déjà récompensé les mérites du regretté défunt.

M. Eugène Soil, au nom de la Société historique et archéologique de Tournai, dont le défunt était vice-président, a, dans un magnifique discours, salué une dernière fois un des membres les plus assidus et les plus dévoués de la Société.

Le clergé de la paroisse St-Piat, conduit par M. l'abbé Dubois, curé, a ensuite procédé à la levée du corps.

Une salve de peloton retentit, les troupes présentent les armes et le cortège s'ébranle dans l'ordre suivant : les clairons et la musique du 3e chasseurs à pied, deux compagnies de ce régiment, les sociétés, drapeaux en tête, des ex-sous-officiers, des anciens soldats de Léopold Ier, et des anciens militaires, le clergé, la dépouille funèbre, portée à tour de rôle par des sous-officiers des deux régiments de la garnison.

Les coins du poêle étaient tenus par quatre officiers supérieurs : MM. le colonel Van Malcotte de Kessel, le médecin principal Schockel, le lieutenant-colonel Clooten, du 1er chasseurs à cheval, et le major Braconnier, du 3e chasseurs à pied.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, le capitaine commandant Christian de Formanoir de la Cazerie, du 4e lanciers, et le fils du commandant, M. Gaston de Formanoir de la Cazerie. Venaient ensuite d'autres membres de la famille, parmi lesquels le général Consebant d'Alkemade, ministre de la Guerre. Nous avons, de plus, remarqué, parmi le nombreux assistants, le lieutenant-général de Cuyper, de nombreux officiers et une délégation de sous-officiers du 4e lanciers. Les membres du clergé, de l'administration communale, du barreau, les représentants et les sénateurs du Tournaisis étaient aussi largement représentés.

Un escadron du 1er chasseurs à cheval fermait la marche du cortège.

A l'église, la messe de « Requiem » a été célébrée par M. l'abbé Dubois, curé de la paroisse. Une foule compacte assistait à la cérémonie religieuse. A midi, la cérémonie prit fin et le cortège se remit en marche dans le même ordre que précédemment, à travers la ville jusqu'au square de la Reine. Là, une dernière salve de mousqueterie est tirée. Les troupes présentent les armes. Puis le corps du général est déposé sur un corbillard qui s'engage dans la drève de Maire et prend la direction de Templeuve. Les troupes, les assistants, reprennent le chemin de la ville pour le dîner.

A TEMPLEUVE. — Le corbillard, suivi de l'unique voiture, est arrivé devant l'église décanale à trois heures moins dix minutes. La dépouille funèbre fut portée dans le chœur de l'église, où un catafalque avait été dressé.

A trois heures et demie, M. l'abbé Lissence, doyen de Templeuve, assisté de ses deux vicaires, et de M. l'abbé Legrand, curé de Bailleul, chante les vêpres des morts. L'assistance était composée de M. le capitaine Christian de Formanoir de la Cazerie, de son fils Gaston, de plusieurs autres membres de la famille des Formanoir de la Cazerie, du Pensionnat des filles et de quelques habitants de la commune.

A quatre heures, l'office religieux prenait fin. Le corps du défunt, porté par d'anciens militaires de la commune, prenait le chemin du cimetière communal, où se fit l'inhumation, dans la concession de la famille des Formanoir de la Cazerie.

MOUVEMENT DE L'ETAT-CIVIL PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1901. — Naissances : du sexe masculin, 30; du sexe féminin, 42; total, 72. — Décès : du sexe masculin, 42; du sexe féminin, 35; total, 77. — Excédent des décès sur les naissances, 5. — Mariages, 30. Divorce, 0.

TEMPLEUVE

LA KERMESSE. — Déjà les forains sont activement occupés à monter leurs établissements : manèges, fritures, vélocipèdes, balançoires, tourniquets, etc., en vue de la kermesse annuelle qui aura lieu dimanche prochain, 5 mai; tout promet une fête exceptionnelle, qui attirera certainement beaucoup d'étrangers, si toutefois le beau temps continue à se montrer favorable.

ESTAIMPUIS

MUTUALITE SCOLAIRE, ET CAISSE DE RETRAITE POUR LA VIEILLESSE. — Dimanche prochain, 5 mai 1901, à quatre heures de l'après-midi, M. Hobben, professeur à l'Ecole Industrielle de Tournai, l'éloquent conférencier qui mène une active propagande dans l'arrondissement, se fera entendre à Estaimpuis, à l'école communale des garçons. Le Collège échevinal émet l'espoir que les ouvriers et ouvrières assisteront nombreux à cette réunion. Il y va de leur plus grand intérêt.

TIRAGE DES EMPRUNTS. — Royaume de Belgique. — Crédit communal. — Emprunt de 15 millions de francs (1868). — 133e tirage. — 1er mai 1901. — Obligations remboursables le 1er octobre 1901. — Le numéro 129863 est remboursable par 15.000 francs. Le numéro 106639 par 1.500 francs. Les numéros 111671 et 111702 par 500 francs. Les numéros 2395, 14248, 14848, 46138, 74896 et 87848 par 225 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du mercredi 1er mai 1901. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Un dévaliseur de basse-cour. — Verstraete Rémi, âgé de 19 ans, demeurant à Lys-lez-Lannoy, actuellement détenu à Courtrai, inculpé d'avoir, à Wattrelos : 1. le 2 mars dernier, volé un coq au préjudice de Deronsart Achille, boulanger, demeurant à Wattrelos, hameau du Petit-Tournai, et une poule au préjudice de Coorevitz Jean, cabaretier, à Wattrelos ; 2. la nuit du 10 au 11 mars suivant, volé à l'aide d'effraction ou d'escalade, un coq et une poule, appartenant à Vermeersch Louis, ouvrier de fabrique, à Herseaux, et qui étaient placés chez Holvoet Théodule, cabaretier, à Wattrelos, est traduit devant le Tribunal, qui, à l'audience de ce jour, l'acquitte pour les faits 1. mis à sa charge, et le condamne du chef du fait 2. à un emprisonnement de quatre mois.

—— Manœuvres criminelles. — Decraene Augusta, âgée de 18 ans, dentellière, demeurant à Courtrai, rue du Canal, est condamné à un emprisonnement de deux ans et une amende de cent francs ou un mois de prison subsidiaire, ainsi qu'à l'arrestation immédiate, sous l'inculpation de manœuvres coupables pratiquées sur elle-même dans le courant de l'année 1900.

—— Trois batailleurs. — Le lundi 31 décembre dernier, vers une heure de l'après-midi, 1. Huyse Hector, âgé de 22 ans, forgeron; 2. Vanooteghem Hector, âgé de 21 ans, tisserand, et 3. Vercoutere Marie, âgée de 23 ans, repasseuse, demeurant tous trois à Courtrai, chaussée de Tournai, qui vivent en mauvaise intelligence, se rencontrèrent au faubourg de Tournai, et à la suite des mots en vinrent aux mains ; des coups furent échangés de part et d'autre. La police ayant dressé procès-verbal à charge des batailleurs, tous trois comparaissent devant le Tribunal sous l'inculpation de coups et blessures réciproques et de ce chef, ils s'entendent condamner : le premier, à cinquante francs d'amende ou quinze jours de prison ; les deuxième et troisième, à trente francs d'amende ou dix jours de prison pour chaque amende, ce conditionnellement avec un sursis de cinq ans pour la troisième, en outre chacun à un tiers des frais du procès.

—— Faux nom. — Libbrecht Victor, âgé de 32 ans, ouvrier agricole, demeurant à Gyselbrechteghem, est condamné à un emprisonnement de huit jours et aux frais, pour avoir, le 12 décembre dernier, donné un faux nom aux gendarmes Dewinter et Vandekerckhove, de service à Herseaux, au hameau des Ballons.

BULLETINS FINANCIERS

du jeudi 2 mai 1901

PARIS, 2 mai 1901.

Les différences journalières ont toujours aussi peu d'importance que possible. Le plus souvent, il arrive que le début de la séance se fait en reprise plus ou moins accusée mais que des réalisations ou des ventes à découvert viennent ensuite rompre le mouvement ; de deux heures à trois heures, les cours reperdent ce qu'ils avaient gagné à l'ouverture. Nos rentes se retrouvent aujourd'hui à leurs cours de clôture d'hier.

BRUXELLES, 2 mai 1901.

L'animation est grande au groupe de la coulisse : Brésil 69.75 ; Extérieure 72.25 · Métropolitain 672, etc.

Le Comptant est assez mouvementé : Rente 96.325 et 96.85 ; les lots de villes se maintiennent avec une grande fermeté. Diversion des cours en valeurs de crédit. Outre-Mer 417 à 430 ; Caisse commerciale 490 et Compagnie Nationale Financière 252.50 ; Chemins de fer négligés et transaction en Tramways ; ont plus d'ampleur : Espagne Elect. 78 1/8 ; Internat. de tramw. 303.50 et 252.50 ; Russe-Française 225.25. Les sidérurgiques sont soutenues avec une grande fermeté : Clouteries du Globe 185 et 182.50 ; Tôleries d'Anvers 151.25 et 99. Les charbonnages sont bien travaillés. Les zincs font mine de vouloir reculer ; quelques cours sans intérêt en valeurs verrières. Rien d'intéressant aux éclairages. Aux diverses nous pouvons citer la Belge-Roumaine 190, Usines Delin 185 et 80. Reprise momentanée des Coloniales Katanga 1330, Lomami 1560. Les étrangères sont bien achalandées : Parisienne 340, et Métallurgique Roumaine 375.

VANDEKERCKHOVE,
directeur de la « Belgique Financière »,
Chaussée de Louvain, à Bruxelles.

Comptoir Financier Fr. De Cooman

ROUBAIX, 14, rue St-Georges — TOURCOING, 8, Boulev. Gambetta

AGENCES

ABBEVILLE	LE CATEAU	MONTDIDIER
AMIENS	CHARLEVILLE	NANCY
ANGERS	CHATEAUROUX	NANTES
ANGOULEME	COMINES	PARIS
ANVERS	DOUAI	PERONNE
ARMENTIERES	DUNKERQUE	PERUWELZ
ARRAS	ELBEUF	REIMS
BAILLEUL	EPINAL	REMIREMONT
BEAUVAIS	FECAMP	RENNES
BORDEAUX	FOURMIES	ROUEN
BOULOGNE	GAND	SAINT-QUENTIN
BRUXELLES	LE HAVRE	SEDAN
CAEN	LEUZE	TOURNAI
CALAIS	LILLE	VALENCIENNES
CAMBRAI	LYON	
CAUDRY	MAUBEUGE	

Paiement sans aucun frais de coupons français, belges et étrangers. Renseignements gratuits.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, titres contre argent, argent contre titres. Courtage un franc par mille. La Maison ne se charge d'aucune opération à terme, sans aucuns frais supplémentaires pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

BULLETIN COMMERCIAL

du jeudi 2 mai 1901

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES — Roubaix-Tourcoing — PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS — PRÉCÉD.	JOUR	LAINES brutes — LE HAVRE — PRÉC.	JOUR
MAI......1901	4.25 ./.	4.30 ./.	4.12 1/2	4.15 ./.	125.50	125.00
JUIN	4.25 ./.	4.27 ./.	4.12 1/2	4.15 ./.	125.50	126.00
JUILLET	4.27 ./.	4.27 ./.	4.12 1/2	4.15 ./.	125.50	127.00
AOUT	4.27 ./.	4.30 ./.	4.12 1/2	4.17 1/2	127.00	127.50
SEPTEMBRE	4.30 ./.	4.32 ./.	4.15 ./.	4.17 1/2	127.50	128.00
OCTOBRE	4.30 ./.	4.32 ./.	4.15 ./.	4.17 1/2	128.00	128.50
NOVEMBRE	4.30 ./.	4.32 ./.	4.17 1/2	4.20 ./.	128.50	129.00
DÉCEMBRE	4.30 ./.	4.32 ./.	4.17 1/2	4.20 ./.	129.00	129.50
JANVIER...1902	4.30 ./.	4.32 ./.	4.17 1/2	4.22 1/2	129.50	130.00
FÉVRIER	./.	./.	4.17 1/2	4.22 1/2	132.00	132.50
MARS	./.	./.	4.17 1/2	4.22 1/2	132.50	133.00
AVRIL	./.	./.	4.20 ./.	./.		

ROUBAIX-TOURCOING, 2 mai. — On a traité 35.000 kil. dont détail suit :

Le matin : Sur septembre, 15.000 kil. à 4.32 ; sur octobre, 10.000 kil. à 4,32 ; sur janvier, 5.000 kil. à 4,32. — Total : 30.000 kil. — Le soir : Sur mai, 5.000 kil. à 4,32. — Ensemble : 35.000 kil.

LE HAVRE, 2 mai. — (Par dépêche). — Le marché est calme. — On a vendu : 25 balles.

ANVERS, 2 mai. — (Par dépêche). — Le marché est calme. — On a traité : 125.000 kil.

En disponible : On a vendu 44 balles Plata.

COTONS

LE HAVRE, 2 mai. — (Par dépêche). — Ouverture. — Le marché est calme. — On a traité : 1.400 balles. — On cote sur mai-juin, 52.50 ; sur juillet-août, 52.37 ; sur septembre, 52,25 ; sur octobre, 49,87 ; sur novembre, 48,12 ; sur décembre, 47,25 ; sur janvier, 47,00 ; sur février, 46,75 ; sur mars, 46,50.

En disponible : On a vendu 50 balles Alabama à 59,00. — 27 balles New-Orléans à 57,50.

LE HAVRE, 2 mai. — (Par dépêche). — Clôture. Le